



Echange permis de conduire étranger => français

Par **nourddine**, le **12/03/2012** à **15:40**

Bonjour,

Depuis le 9 janvier, j'ai fait une demande pour obtenir un changement de permis algérien en permis français et je n'ai pas de nouvelle... Comment dois-je procéder ?

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **12/03/2012** à **23:16**

Bonjour,

Etant étranger résidant en France depuis plus d'1 an, votre permis algérien n'est plus valable sur le territoire français (vous aviez 1 an, à compter de votre premier séjour sur le sol français, pour échanger votre permis algérien contre un permis français pour autant que le permis algérien soit reconnu par la France). Vous avez donc l'obligation, si vous voulez conduire sur les routes de France, de passer le permis français : code et conduite. Actuellement vous êtes SANS permis, donc SANS assurances.

Cela étant, votre permis algérien reste valable en Algérie et dans les pays qui acceptent le permis algérien.

Par **citoyenalpha**, le **14/03/2012** à **15:28**

Bonjour

Attention rien n'indique dans ce post qu'il est résident depuis un an sur le territoire.

Toutefois dans ce cas effectivement l'échange ne serait plus possible et le permis algérien ne serait plus valide sur le territoire français.

le mieux est de s'adresser à la préfecture;

restant à votre disposition